

RCS : LIBOURNE
Code greffe : 3303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00020
Numéro SIREN : 441 083 649
Nom ou dénomination : DUPUY FRERES

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2019 sous le numéro de dépôt 1725

DUPUY FRERES
Société par Actions
Simplifiée au capital de
20.000 Euros
Siège social :305 Chemin de la Tuilerie
33620 CAVIGNAC
RCS LIBOURNE 441 083 649

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMMENT DU 11 JUIN
2019**

Les deux associés de la société « DUPUY FRERES », Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euros dont le siège social est à CAVIGNAC (33620) 305 Chemin de la Tuilerie - , immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIBOURNE sous le numéro 441 083 649, représentée aux présentes par Monsieur Serge MARRANT, représentant du Président, se sont réunis audit siège.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chacun des membres en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge MARRANT représentant du, Président de la société.

Le Président constate que sont également présents :

- La société SAS BAM NVESTISSEMENTS, représentée par Monsieur Serge MARRANT, Président, associée possédant 475 actions,
- La Société SAS FINANCIERE DUPUY, représentée par Monsieur Germain DUPUY, Président, associée possédant 25 actions.

Le Président constatant que la totalité des actions composant le capital social se trouve ainsi représentée, déclare que l'Assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Nomination d'un Directeur Général, sur proposition du Président,
- Pouvoirs à donner en vue d'effectuer les formalités, - Questions diverses.

Puis le Président rappelle que le rapport du Président ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressés aux associés et qu'ils ont été tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Président et ouvre les débats.

Puis, plus personne ne désirant prendre la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, toutes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition du Président l'Assemblée Générale des associés décide de nommer Monsieur DUPUY Germain, né le 24/01/94 à Bordeaux, résidant 12 Le Jardin de Nollet Ouest SAINT SAVIN, (33 920), aux fonctions de Directeur Général de la société à compter du 3 juin 2019, pour la durée du mandat du Président.

Monsieur Germain DUPUY accepte cette fonction et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Ces dernières seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés, le Président et le nouveau Directeur Général.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'Dupuy', written over a horizontal line.